Récapitulatif résultats des prélèvements jaunisses _ campagne 2025

Tous les résultats des prélèvements jaunisses sont maintenant disponibles et sont à retrouver sur le site STOP Flavescence.

Un bilan succinct peut déjà être dressé :

- Sur les 5202 échantillons envoyés pour analyse, le phytoplasme de la Flavescence a été détecté dans 590 et celui du Bois Noir dans 4442.
- En progression constante depuis 2018, le nombre de communes concernées par la FD a encore augmenté avec 66 communes touchées dont 8 nouvelles
    - 21 : 6 communes dont 1 nouvelle (Vosne Romanée)
    - 71 : 56 communes dont 6 nouvelles (Blanot, Bonnay, Etrigny, La Roche Vineuse, Saint Loup Géanges et Savigny sur Grosne)
    - 89 : 4 communes dont 1 nouvelle (Préhy)
- La situation résumée par département
    - 21 : la FD a progressé sur le secteur de Savigny les Beaune autour de la zone découverte touchée en 2024 et identifiée comme foyer. Elle est également toujours présente sur Gilly les Cîteaux (foyer récurrent) et quelques cas isolés ont été détectés (1 cep à Gevrey Chambertin dans une parcelle déjà concernée en 2024, 1 échantillon sur Beaune, 1 sur Puligny et 2 sur Vosne Romanée). A noter l'absence de FD sur Prémeaux Prissey pour la 2ème année consécutive
    - 71 : le département de la Saône et Loire demeure de loin le plus touché par la Flavescence. Sur l'extrémité Sud de la région (de Romanèche à Mâcon Loché), la FD est encore bien présente mais la situation est plutôt stable voire en voie d'amélioration. En revanche, une progression importante de la maladie est notée sur les communes de Solutré, Fuissé, Vergisson, Milly Lamartine, Prissé, Charnay les Mâcon et la FD s'étend aux communes voisines comme Davayé, Pierreclos, La Roche Vineuse. Plus au Nord de la partie Mâconnais, la présence de FD est détectée dans de très nombreuses communes, à un niveau parfois élevé comme à Farges, et s'étend en périphérie du foyer historique avec des secteurs qui deviennent ou redeviennent positifs (Blanot, Etrigny, Cruzille, Martailly les Brancion par exemple). Le Clunisois est également concerné sur Bonnay et Savigny sur Grosne. En Côte Chalonnaise, la maladie est toujours présente sur

Mercurey essentiellement dans la zone du foyer découvert en 2023 et un cas de FD a été retrouvé sur Chenôves (sans FD depuis 2022). Enfin, la FD a progressé au sein de la parcelle de Change touchée en 2024 et a été identifiée dans un échantillon sur Créot.

- 89 : la FD s'est bien étendue sur Chichée autour de la zone concernée en 2024 et des échantillons positifs FD ont été détectés sur le coteau de Maligny, sur Chablis et Préhy.

Dans les semaines à venir, les exploitants concernés par la FD sur une ou plusieurs de leurs parcelles seront officiellement informés par le SRAl par courrier recommandé et des échanges avec la profession s'engageront pour élaborer le plan de lutte 2026.

Des réunions bilan où une situation plus détaillée sera présentée à l'ensemble des viticulteurs auront lieu début 2026.

Conformément à la réglementation, tous les ceps marqués lors des prospections collectives ayant exprimés des symptômes de type jaunisse à phytoplasme doivent être impérativement arrachés avant le 31 mars 2026.

Sylvie Jacob

Fredon BFC